

1^{ERE} RENCONTRE 2025-2026 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Mercredi 4 juin 2025 9h00 à 16h00	La Courtisane 5691, rue Saint-Louis Lévis (Québec) G6V 4E7 418 837-6480	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)
	Martin Béland Marie Brousseau Dave Chouinard Dany Garant Martin Gaudreau Pier-Alexandre Grenier Yvon Marcoux Hugo Matte Gilles Paquet Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Acéricultrice (Appalaches) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet) Pourvoiries (Pourvoirie Safari) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) Communautés autochtones (Bureau du Ndakina) Acériculteur (Beauce) Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap) ZEC (ZEC Jaro) Conseil régional de l'environnement (CRECA) MRC (MRC de Montmagny) Parcs régionaux (MRC des Etchemins)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Shona-Gabrielle Bélanger Amélie Denoncourt Anthony Drouin Daniel Gagnon Sylvain Lamontagne Lucie Tessier	Personne-ressource faunique (Réseau Zec) Coordinatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en environnement (Nature Qc) Personne-ressource en acériculture MRNF, Chef d'unité de gestion (UG) MRNF, Représentante TGIRT (DGFo)
	INVITÉS	
	Maxime Kelleher (en ligne, pour les points 7 et 14e)	MRNF (DGFo)
	OBSERVATEURS	
	Isabelle Fortin Martin Renière	MRNF, directrice régionale (DGFo) Étudiant finissant (ULaval, FFGG)

PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Véronique Brochu Steve Cadorette Jonathan Grandmont Jason Lamontagne Pablo M. Rousseau Geneviève Paré	Organisme de bassin versant (COBARIC) Acériculteur (Lotbinière) BGA, volume feuillu (Domtar) MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRC (MRC de Lotbinière) MRC (MRC de L'Islet)

SIÈGES VACANTS

Trappeurs
Exploitants agricoles

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
01	Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace	9 h 00 – 9 h 08
Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources, et souligne la présence nouvelle de M. Dany Garant, représentant pour les pourvoiries, M. Martin Gaudreau, représentant pour les chasseurs et pêcheurs, et M. Pier-Alexandre Grenier, représentant pour la Nation W8banaki. Tous se présentent tour à tour, et répondent à la question « En un mot-clé, quel est votre état d'esprit ce matin ? ». (Voir la Présentation TGIRT 2025_06_04)		
02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	9 h 08 – 9 h 11
Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant, mais précise que l'ordre des points pourraient changer en raison de l'annulation du point 9 : 1) Mot de bienvenue, tour de table et question brise-glace 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5) Précisions concernant le Projet de loi 97 sur la modernisation du régime forestier 6) Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC 7) Présentation du protocole d'intervention en forêt publique en cas d'occurrence de Nerpruns 8) Présentation et approbation du rapport annuel 2024-2025 de la TGIRT		

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
9) Présentation de la Programmation annuelle des activités de récolte autorisée (PRANA) 2025-2026 10) Présentation des enjeux du PAFIT 2023-2028 qui pourraient faire l'objet d'un portrait 11) Bonne attitude à adopter à la TGIRT 12) Atelier d'élaboration du Plan d'action 2025-2026 13) Adoption du calendrier des prochaines rencontres 14) Points d'information a) Retour sur le sondage de l'AF2R sur les besoins en formation b) Travaux d'EPC par puits de lumière dans la Seigneurie de Lotbinière c) Dossier acéricole d) Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) e) Consultation externe ciblée pour la désignation légale de milieux humides d'intérêt f) Appel à projets d'aires protégées 15) Sondage de satisfaction 16) Fin de la rencontre	
DEC_2025-06-04_01 <u>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</u>	
03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 13 février 2025 a été transmise aux membres par courrier électronique le 26 mai 2025, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance. M. Gilles Paquet propose l'approbation du compte-rendu, M. Hugo Matte appuie la proposition. DEC_2025-06-04_02 <u>Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.</u>	9 h 11 – 9 h 12
04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre : - Au point 7, pp. 6-7, concernant le projet d'acquisitions de connaissances (PAC) sur les peuplements rares : La proposition de lettre d'appui au projet a été envoyé aux membres de la TGIRT. Entre temps, la Direction de la protection des Forêts (DPF) du MRNF, responsable d'analyser le rapport sur les peuplements rares soumis	9 h 12 – 9 h 15

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

par le CRECA, a manifesté le besoin de procéder à des analyses terrain pendant l'été concernant quelques anomalies qu'elle a relevées. La DPF ne recommandait donc pas de procéder à des inventaires supplémentaires avant la complétion de ses analyses. Le CRECA a tout de même déposé sa proposition de PAC (phase 2) au fédéral ; la demande est en cheminement. Si la réponse est positive, les inventaires seraient réalisés en 2026.

- Au point 12, p. 10, concernant l'appel à PAC : Mme Amélie Denoncourt explique qu'elle a décidé de ne pas préparer de guide et de formulaire pour le dépôt d'une proposition de PAC, dans un souci de priorisation du « contenu plutôt que du contenant ». Les membres de la TGIRT qui souhaitent déposer un PAC peuvent le faire lorsqu'ils sont prêts, en élaborant un document de présentation de projet respectant la table des matières habituelle (voir les [Informations_dépôt PAC 2025-2026-2027](#)).
- Au point 13c, p.11, concernant le calendrier d'élaboration du PAFIT 2028-2033 : Le calendrier provincial a été transmis aux membres de la TGIRT dans le courriel de suivi du 18 février 2025.

05 Précisions concernant le Projet de loi 97 sur la modernisation du régime forestier 9 h 15 – 9 h 50

Mme Amélie Denoncourt apporte quelques précisions en lien avec le projet de loi 97, qui vise principalement à moderniser le régime forestier :

- Une demande a été transmise au MRNF afin qu'une présentation du contenu du projet de loi soit faite à la TGIRT. Cette demande n'a pas reçu de réponse positive à ce jour.
 - Mme Denoncourt n'est pas en mesure de répondre aux questions spécifiques des membres, n'ayant pas plus d'information que ce qui est actuellement accessible au public.
 - Il est tout à fait normal d'avoir des interrogations, des préoccupations, voire de fortes réactions : ces réactions sont généralisées à travers la province.
 - Les coordonnateurs de TGIRT ont été convoqués à une rencontre le 3 juillet prochain par le sous-ministre associé aux Opérations régionales, afin de discuter de la continuité des travaux des TGIRT dans ce contexte.
 - Les grands partenaires du domaine forestier ont l'opportunité de s'exprimer lors des auditions publiques sur le projet de loi, qui sont en cours depuis le jeudi 29 mai jusqu'à aujourd'hui, 4 juin.
-

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
- Il est possible pour toute personne ou organisation de commenter le projet de loi, et également de déposer un mémoire (les délais pour ce faire ne sont toutefois pas précisés à ce stade). - Vous pouvez consulter les mémoires déposés et les vidéos des auditions publiques sur le site de l'Assemblée nationale du Québec, si vous souhaitez en apprendre davantage sur les positions exprimées. Amélie fera parvenir le lien. - Certaines TGIRT ont également commencé à se positionner ; la TGIRT Chaudière-Appalaches pourraient en faire de même si c'est une volonté des membres.	Partager le lien pour consulter les mémoires et les vidéos des auditions publiques (Amélie Denoncourt ; dès que possible)
Les membres de la TGIRT discutent et il en ressort les éléments suivants : - Le projet de loi 97 apporte son lot de questions, d'incertitudes et d'insatisfactions ; - Plusieurs soulignent que les TGIRT devraient être maintenues, alors que d'autres seraient prêts à voir évoluer cette instance ; - Dans tous les cas, les membres s'entendent pour dire que les processus de concertation et de consultation ont une grande importance, peu importe la forme qu'ils prennent ; - Certains membres soulignent d'ailleurs qu'il y avait déjà des processus de concertation et de consultation avant l'arrivée des TGIRT (Table Forêt, CRÉ, CRRNT), et qu'il serait surprenant qu'il n'y en ait plus du tout dans le cadre de la modernisation du régime forestier ; - Peut-être y aura-t-il des précisions apportées dans la réglementation à élaborer ; - D'ici là, les membres conviennent de déposer une position commune pour la TGIRT Chaudière-Appalaches, afin de signifier à la ministre qu'ils souhaitent que les processus de concertation et de consultation soient maintenus dans le futur régime forestier, et que ce maintien soit clairement identifié à la loi.	Rédiger une proposition de lettre à la ministre (Amélie Denoncourt ; dès que possible) Commenter la proposition de lettre (Tous ; dès que possible) Approuver le contenu final de la lettre (Tous ; dès que possible)
Mme Amélie Denoncourt rédigera une proposition de lettre à faire parvenir à la ministre, dans un fichier en ligne sur lequel tous pourront travailler. Puis, une approbation sera demandée aux membres de la TGIRT avant d'envoyer une version finale de cette lettre à la ministre.	Envoyer la lettre à la ministre (Amélie Denoncourt ; dès que possible)
06 Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC	9 h 50 – 10 h 05
Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des projets d'acquisition de connaissances (PAC) qui ne sont pas abordés pendant la rencontre.	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

- Comité de travail sur la qualité de l'expérience et ses objectifs associés : pas de nouveau
- Comité de travail sur l'amélioration de la qualité des chemins multiusages et ses objectifs associés :
 - Une rencontre du comité a eu lieu le 10 mars, avec pour principal objectif de développer une proposition de PAC ;
 - Procédure d'identification du réseau d'importance retenue :
 - 1) Identification des utilisateurs à retenir ; le même poids leur est tous accordé ;
 - 2) Identification des tronçons d'importance par chaque catégorie d'utilisateurs ;
 - 3) Évaluation de la fréquentation pour chacun de ces tronçons.
 - Des discussions sont en cours avec la direction de la protection des forêts (DPF) du MRNF et avec le CERFO pour arrimer des projets qui ont des objectifs semblables. Une rencontre est prévue la semaine suivante avec le CERFO et les coordonnateurs TGIRT des régions de la Capitale-Nationale et de la Mauricie.
- Diffusion de l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns et ses partenaires et appui au Groupe de travail :

Projet régional sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Une entente a été conclue entre le gouvernement du Québec et le RNCREQ pour développer une stratégie régionale de lutte contre les EEE floristiques en Chaudière-Appalaches ;
- La stratégie (2024-2028) comprendra :
 - Un portrait régional ;
 - L'identification des priorités régionales et locales (prévention, détection, contrôle) ;
 - Un plan d'action concerté, élaboré par une table de concertation régionale (dès l'automne 2025).
- Une enveloppe sera disponible à l'été 2026 et 2027 pour financer certaines actions de prévention et de détection.
- Les actions de contrôle et d'éradication continueront d'être financées par la Fondation de la Faune du Québec (FFQ).

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
---------------------	--

Projet « Tous alliés contre les nerpruns envahissants »

- L'AMVAP, en collaboration avec le CRECA, reçoit 25 000 \$ de la FFQ pour ce projet spécifique ;
 - Objectifs du projet :
 - Informer les organismes partenaires pour améliorer la détection dans leurs activités régulières ;
 - Offrir ateliers de démonstration et visites-conseils chez les propriétaires concernés ;
 - Définir un cadre d'intervention clair en cas de détection ;
 - Mettre à jour les données d'occurrence ;
 - Soutenir les actions concrètes de prévention et rencontrer les municipalités touchées.
 - Une activité terrain est organisée par l'AMVAP le 3 juillet pour permettre aux membres du groupe de travail de visiter des sites d'envahissement par le nerprun en Estrie.
- Avoir une réflexion sur l'impact et l'adaptation aux changements climatiques : pas de nouveau, mais du contenu est prévu par le MRNF à l'automne
- Améliorer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT sur la planification forestière :
- Offrir des opportunités de formation aux membres de la TGIRT afin qu'ils puissent bien comprendre le processus de GIRT et les façons de contribuer à la planification forestière : les membres ont pu réaliser le module 2 de l'autoformation du BCTLGIRT, et un aide-mémoire leur a été fourni ;
 - Mettre en évidence *a posteriori* la façon dont les travaux de la TGIRT ont influencé la planification forestière : à voir au point 8 (Présentation du rapport annuel)
 - Mesurer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT suite à la présentation du rapport annuel de la TGIRT : à voir au point 15 (Sondage)

Projets d'acquisition de connaissance

- PAC Outil 3D :
- Le CERFO et le CIMMI en sont rendus à leurs dernières phases de développement de l'outil de visualisation 3D ;
 - Le CERFO et Mme Amélie Denoncourt codéveloppent actuellement une méthodologie pour évaluer les effets de l'utilisation de l'outil 3D dans le cadre de la consultation d'un PAFIO ;

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
○ Un étudiant finissant au baccalauréat en aménagement et environnement forestiers réalisera un projet de fin d'études en lien avec ce PAC, permettant d'alimenter le développement de la méthodologie ; ○ Si des membres de la TGIRT sont intéressés à participer aux entrevues dirigées de cet étudiant, ils peuvent le laisser savoir à Mme Amélie Denoncourt ; ○ L'outil 3D sera testé dans un contexte réel à l'automne 2025 et les membres de la TGIRT y seront impliqués de près.	Contacteur Amélie Denoncourt si intérêt à participer aux entrevues (Tous ; dès que possible)

07 Présentation du protocole d'intervention en forêt publique en cas d'occurrence de Nerpruns 10 h 05 – 10 h 25

Mme Maxime Kelleher présente le *Guide régional pour la gestion du nerprun bourdaine en forêt publique* qui a été développé dans les derniers mois (voir la [Présentation Maxime Kelleher Guide Nerprun bourdaine DGfO 03-12 2025-06-04](#)).

Les faits saillants sont les suivants :

- Le guide vise à outiller les utilisateurs de la forêt publique pour identifier le nerprun bourdaine et intervenir efficacement ;
 - Le nerprun bourdaine s'établit principalement en milieux humides à drainage imparfait. Sa feuillaison prolongée et sa reproduction par graines (dispersées par la faune) et rejets de souche lui donnent un avantage compétitif ;
 - Pour intervenir, il faut :
 - Identifier le(s) plant(s) (photo et coordonnées GPS)
 - Signaler l'occurrence au MRNF : [Signalements SGE-ADF Accueil externe](#)
 - Demander un permis avant toute intervention
 - Interventions possibles :
 - Arrachage manuel : petite superficie, idéal sur sol humide
 - Annelage : pour tiges > 5 cm, superficie limitée, population de faible à moyenne densité, en période de croissance
 - Coupe répétée : avec une débroussailleuse, à utiliser avec prudence et coordination avec le MRNF
 - Pour prévenir l'envahissement en milieu forestier public :
 - Localiser les sites perturbés (coupes, chemins, trouées) propices à l'établissement
 - Réaliser des cartes et inventaires des sites propices
 - Nettoyer l'équipement forestier avant toute opération
 - Mesures à éviter : Ne pas cueillir ni disséminer les fruits de la plante, afin de limiter sa propagation
-

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
Les membres de la TGIRT posent des questions et il en ressort les éléments suivants : - Un permis serait nécessaire dans tous les cas pour intervenir en forêt publique, car toute intervention en forêt publique exige un permis. De plus, l'obtention de permis permet de répertorier la localisation des plants de nerpruns afin d'assurer un suivi dans les années subséquentes, et permet de s'assurer que les personnes qui procèdent à la lutte au nerprun bourdaine interviennent en respectant les bonnes pratiques. - Un « Napperon » sera rendu disponible dans le courant de l'été pour résumer les informations importantes du <i>Guide régional pour la gestion du nerprun bourdaine en forêt publique</i>. Entre temps, les intervenants qui auraient besoin de l'information avant la publication du napperon pourrait faire la demande au MRNF pour en avoir la version détaillée.	
08 Présentation et approbation du rapport annuel 2024-2025 de la TGIRT Mme Amélie Denoncourt présente les grandes lignes du Rapport annuel 2024-2025 de la TGIRT (Voir la Présentation TGIRT 2025 06 04). Les membres de la TGIRT discutent. Il en ressort que : - Les constats tirés des sondages de satisfaction selon lesquels il y aurait des tensions palpables au sein de la TGIRT sont finalement loin de faire l'unanimité. Les membres ne voient pas l'intérêt de faire appel à un président ou à un animateur à la TGIRT pour permettre à la coordonnatrice d'appliquer plus fermement les règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT ; - Les membres sont satisfaits des travaux de la TGIRT de façon générale. Dans les jours qui suivent, Mme Amélie Denoncourt fera parvenir le Rapport annuel 2024-2025 par courriel aux membres de la TGIRT, pour que ceux-ci lui fassent parvenir un courriel d'approbation du Rapport annuel 2024-2025 d'ici le 25 juin. DEC_2025-06-04_03 <u>Le Rapport annuel 2024-2025 de la TGIRT est approuvé à l'unanimité, par courriel.</u>	10 h 40 – 11 h 15 Envoyer le rapport annuel par courriel (Amélie Denoncourt ; début juin) Approuver le rapport par courriel (Tous ; 25 juin)
09 Présentation de la Programmation annuelle des activités de récolte autorisée (PRANA) 2025-2026 Les cartes de la PRANA 2025-2026 seront envoyées aux membres de la TGIRT par courriel pour leur information.	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
10	Présentation des enjeux du PAFIT 2023-2028 qui pourraient faire l'objet d'un portrait	11 h 15 – 11 h 36
Mme Lucie Tessier présente la liste des enjeux du PAFIT 2023-2028 pour lesquels nous pourrions avoir un portrait à l'automne (voir les enjeux dont les lignes sont en gris dans le document Enjeux PAFIT 23-28 portraits possibles 2025-06-04). Ainsi, si les membres de la TGIRT ont besoin de connaître l'état de situation pour un enjeu du PAFIT 2023-2028 (donc après 2 ans d'application) afin de prendre des décisions plus éclairées pour le prochain PAFIT, ils n'ont qu'à faire parvenir leur demande à Mme Amélie Denoncourt. Cela évitera de demander au MRNF de préparer des portraits qui ne seraient pas utiles.		Demander les portraits d'intérêt à Amélie Denoncourt (Tous ; dès que possible)
11	Bonne attitude à adopter à la TGIRT	11 h 36 – 11 h 38
Mme Amélie Denoncourt souhaite rappeler quelques éléments du code d'éthique et rendre plus concrets certains grands principes en présentant un extrait des Règles de fonctionnement de la TRGIRTO (Outaouais) qu'elle trouvait bien structuré (Voir la Présentation TGIRT 2025_06_04).		
12	Atelier d'élaboration du Plan d'action 2025-2026	11 h 40 – 12 h 00 13 h 00 – 14 h 05 15 h 34 – 15 h 55
Mme Amélie Denoncourt présente les grandes conclusions des rencontres tenues avec chaque groupe d'intérêt au sujet des enjeux à maintenir, à bonifier ou à ajouter dans le PAFIT 2028-2033. Puis, Mme Amélie Denoncourt invite chaque groupe d'intérêt à identifier 5 ou 6 enjeux qu'ils peuvent ensuite inscrire sur des post-it, avant de procéder à l'exercice de catégorisation de ces enjeux selon : - Le niveau de priorisation : Prioritaire, Important ou Si possible - Le niveau de traitement : Majeur (beaucoup de travail), Mineur (ajustement de ce qui existe déjà) et Pas PAFIT (non traitable dans un PAFIT) - Le niveau de transversalité : enjeu important pour la Majorité, pour Plusieurs, ou Juste pour vous - Le niveau de capacité (ressources humaines, techniques, financières, etc.) : Important, Normal ou Faible		

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
Les participants se rassemblent ensuite autour des affiches présentant le bilan de la catégorisation des enjeux et tentent de faire émerger des tendances. L'exercice s'avère plutôt complexe. Les enjeux qui ressortent de façon préliminaire sont : - Protection du frêne noir - TBE - Qualité de l'expérience - Voirie multiusage - Faune et Forêt/Érablières - Changements climatiques - Nerpruns - Témoins écologiques Mme Amélie Denoncourt propose de mettre de l'ordre dans tout le matériel produit pendant l'atelier, puis de rédiger une première proposition de plan d'action, qui pourra être adoptée lors de la prochaine rencontre de la TGIRT.	Rédiger une proposition de Plan d'action (Amélie Denoncourt ; été 2025)
13 Adoption du calendrier des prochaines rencontres	11 h 38 – 11 h 40
Mme Amélie Denoncourt propose de prévoir à l'avance les dates des prochaines rencontres pour faciliter la participation des membres aux rencontres. DEC_2024-06-06_03 <u>Les membres de la TGIRT adoptent le calendrier suivant pour les prochaines rencontres :</u> - 11 septembre 2025 (déjà prévue) - 27 novembre 2025 - 12 février 2026 - 4 juin 2026 - 10 septembre 2026	
14 Points d'information	14 h05 – 15 h 34
a) Retour sur le sondage de l'AF2R sur les besoins en formation Mme Amélie Denoncourt présente le rapport produit par l'AF2R suite à l'analyse des résultats du sondage mené auprès des membres de la TGIRT afin d'évaluer leurs besoins en formation. Les constats de l'AF2R sont : - Une majorité des répondants (6 sur 8) n'a jamais suivi de formation spécifique en lien avec leur rôle à la TGIRT. - Les thématiques prioritaires identifiées sont : impacts des changements climatiques, opérations forestières et pratiques sylvicoles. - Les formats privilégiés sont : les webinaires en différé, les sessions en personne et les vidéos tutoriels. - Une fréquence de formation semestrielle (2 fois par an) est recommandée par 5 des 8 répondants.	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE ;
ÉCHÉANCIER)

Mme Amélie Denoncourt demande aux membres s'ils pensent que les analyses représentent bien la réalité. Les membres discutent et il en ressort les éléments suivants :

- Les sujets de formation proposés par l'AF2R sont d'intérêt ;
- Mais les besoins peuvent être comblés par les personnes ressources du ministère, sans que d'importantes sommes soient nécessaires.

b) Travaux d'EPC par puits de lumière dans la Seigneurie de Lotbinière

M. Sylvain Lamontagne fait un retour sur les travaux d'EPC par puits de lumière qui ont été réalisés dans la Seigneurie de Lotbinière (voir la [Carte EPC Puit de lumière FSL 2025-06-04](#)).

M. Lamontagne présente la chronologie des différents événements qui se sont enchaînés à la fin de l'hiver, ainsi que les ajustements réalisés en cours de route, entre autres après la visite terrain avec les divers intervenants concernés.

c) Dossier acéricole (14h30-14h53)

M. Daniel Gagnon présente les résultats du Sondage sur la perception des Québécois sur l'acériculture et les forêts publiques (voir la [Présentation PPAQ sondage forêt publique 2025-06-04](#) et le [Rapport PPAQ Sondage forêt publique](#)).

Puis M. Sylvain Lamontagne poursuit en donnant quelques informations sur l'entente de principe convenue entre le MRNF et les PPAQ. Cette entente de principe confirme l'octroi par le Ministère d'une banque de superficies de 50 000 hectares aux PPAQ, pour les vingt prochaines années. Pour la région de Chaudière-Appalaches, les seuils sont établis à 880 ha pour les potentiels acéricoles à prioriser (PAP) (court terme 0 à 10 ans) et 700 ha pour les potentiels acéricoles à moyen terme (PAMT) (10 à 20 ans). Nous avons déjà 445 ha d'identifié en PAP, inclus dans le 880 ha. Lorsque les critères de sélection des potentiels acéricoles seront identifiés par le MRNF, la TGIRT pourra reprendre l'analyse et l'identification des potentiels acéricoles pour atteindre ces nouveaux objectifs de PAP et de PAMT.

d) Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

M. Sylvain Lamontagne dresse un état de situation concernant le dossier de la TBE. Les relevés laissent prévoir une forte année de défoliation pour 2025 (voir la [Carte TBE Relevé L2 R12 2025-06-04](#)).

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
Il explique que, depuis un an, un comité permet des échanges entre le MRNF, Gestion Forap, CGFA et les BGA (preneurs de résineux) pour travailler en mode préventif dans le contexte de l'épidémie de TBE. L'objectif est de limiter les pertes potentielles de bois et la dégradation du bois à récupérer, qui engendrent des coûts supplémentaires. Il est souhaitable d'intervenir dès maintenant dans les peuplements vulnérables à la TBE (résineux avec une bonne proportion de sapin ou mixte résineux avec une bonne proportion de sapin), tout en respectant les possibilités forestières et les garanties d'approvisionnement des BGA. Pour ce faire, le MRNF fera l'inventaire de 555 ha de peuplements vulnérables à la TBE cet été, même si la consultation pour ces secteurs n'aura lieu que cet automne. Une fois les consultations tenues, comme les données d'inventaire seront déjà disponibles, il sera possible d'intervenir dès l'an prochain dans les peuplements ciblés. Des cartes et des shapefiles de ces peuplements seront envoyés aux membres de la TGIRT prochainement. e) Consultation externe ciblée pour la désignation légale de milieux humides d'intérêt Mmes Maxime Kelleher et Lucie Tessier souhaitent informer les participants de la TGIRT des travaux du gouvernement concernant la désignation de milieux humides d'intérêt à titre d'aire protégée (voir la Présentation Maxime Kelleher Consultation MHI_2025-06-04). Depuis mars 2021, le MRNF peut désigner légalement des MHI en collaboration avec le MELCCFP. Compte tenu de ce nouveau pouvoir législatif, le MRNF procède à des travaux visant à ce qu'une première vague de MHI soient désignés et reconnus au Registre des aires protégées. Des consultations ciblées auront donc lieu en contactant des acteurs directement concernés par les contours des projets de MHI retenus. f) Appel à projets d'aires protégées - Les CRE ont reçu le mandat du MELCCFP d'organiser les activités d'information et de concertation régionale en lien avec l'appel à projet d'aires protégées en territoire public qui a eu lieu à l'automne 2024. - L'objectif est d'identifier les projets prioritaires et ceux qui font consensus régionalement d'ici décembre 2026. - Seuls les projets situés en terre publique et appuyés par leur MRC passent à l'étape de concertation. - En Chaudière-Appalaches, 13 projets issus du milieu seront étudiés, répartis dans 7 MRC.	

ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
- Une séance d'information (type webinaire) est prévue fin juin pour présenter le processus et les échéanciers. - Le webinaire de lancement aura lieu le mercredi 9 juillet en avant-midi ; - Le MELCCFP y participera pour répondre aux questions. - Le webinaire sera enregistré pour permettre un visionnement en différé. - Plus d'informations sur les prochaines étapes seront partagées lors de cette rencontre.	
15 Sondage de satisfaction	15 h 55 – 16 h 00
Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre, ainsi que leur sentiment d'influence sur la planification forestière. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter.	
16 Fin de la rencontre	16 h 00
La prochaine rencontre aura lieu le 11 septembre 2025, en présentiel. La rencontre se termine à 16 h 00.	

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 11 JUILLET 2025 PAR :
Amélie Denoncourt, ing. f.

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches


COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 11 SEPTEMBRE 2025